

## **Edito Revue Communale 1<sup>er</sup> avril 2022**

### **Nouvelles cartes Parc à conteneur , commerces locaux et conteneurs énergétiques**

Le changement de la collecte des plastiques a entraîné une réduction du nombre de déplacements au parc à conteneur, il était nécessaire de revoir le mode de fonctionnement de la carte. Nous avons pris du retard du fait que les communes de Habay et d'Étalle, partenaires de ce projet, ont tardé à se décider et n'ont pas encore suivi un aspect propre à Tintigny. Accord s'est fait sur la réduction du nombre de cachets pour passage au parc (4) , compensée par un nouveau type de cachets pour fréquentation des commerces locaux (8), afin de renforcer les circuits courts et d'économiser les déplacements coûteux loin de nos commerces de proximité.

Une originalité complémentaire en lien avec le coût de l'énergie, notamment électrique, consiste à pouvoir apposer un cachet lié à l'utilisation des conteneurs énergétiques qui ne seront installés qu'à Tintigny. Ce qui justifiera une carte plus large et une augmentation du montant de l'encouragement.

Dans tous les villages de l'entité seront prochainement installés des conteneurs énergétiques d'un nouveau type (le premier le sera à côté du poste médical, les seconds à Rossignol en face de l'école). Equipés de vélos et tapis de course à pied, raccordés à une micro-batterie, conçue par le Parc naturel de Gaume en lien avec l'école des Arts et Métiers Pierrard à Virton. Le mécanisme est conçu pour être relié à des circuits d'alimentation en électricité alternative, des rues de nos villages sur le principe très connu de nos grands-parents que l'on appelait, improprement, « dynamo » sur les vélos. Ce mécanisme convertit l'énergie mécanique en énergie électrique. Il s'agit d'alternateurs de type machine électrique synchrone, anciennement de bicyclettes, moins coûteux que les vraies dynamos, créées par Werner von Siemens. La dynamo met en œuvre l'induction électromagnétique. En faisant tourner une bobine dans le champ magnétique d'un aimant, on produit une tension induite dans les fils de celle-ci. La tension ainsi collectée est appliquée à un circuit fermé, ce qui génère un courant induit.

Bonne santé physique et solidarité énergétique iront ainsi de pair. Chaque passage pour pédaler ou courir, durant une heure, donnera droit à un cachet. Le nombre de cachets sera limité à 100 pour cet usage, chaque passage valant 25 cents, la prime annuelle sera de 25 Eur qui s'ajoutera à la prime de 10 Eur actuelle. Il sera possible aux petits-enfants de pédaler ou courir à la place de leur grands-parents, afin d'installer une solidarité intergénérationnelle qui complètera la solidarité générale, puisque chacun pédalera ou courra pour tous et non pour lui-même.

Ce mécanisme original, s'il est utilisé intensivement, produira une réelle économie collective qui s'ajoutera à celle générée par les panneaux photovoltaïques, tout en incitant à la pratique du sport, qui, elle, génère des économies en matière de coût de soins de santé. Bref une opération gagnant-gagnant.

Afin de donner une bonne intégration visuelle aux conteneurs, il est envisagé de les décorer de trompe-l'œil, à réaliser par le conseil communal des enfants, en partenariat avec l'atelier Pakeboh de Bellefontaine, pendant les congés scolaires.

Une nouvelle initiative originale qui donnera encore à notre commune un éclat particulier.